



MAIRIE DE BEAUZELLE

COMMISSION CULTURELLE MUNICIPALE

SECTION ATELIER DE LANGUES

REGLEMENT

INSCRIPTION :

Les inscriptions se font auprès du Secrétariat de Mairie. En début d'année, une séance d'essai est possible préalablement.

FONCTIONNEMENT :

Les cours débutent au mois de septembre et se terminent fin Juin.

Les jours fériés sont exclus du tarif.

Les cours sont collectifs, par niveaux, d'une durée de 1h30 chacun.

RADIATION :

En cas d'arrêt définitif, l'élève devra signaler sa radiation au secrétariat de la Mairie, par un courrier.

TARIF :

Le prix est forfaitaire, annuel, payable sur facture. Aucun cours ne pourra être remboursé, quel que soit le motif invoqué.

TARIF ANNUEL :

Personne résidant dans la commune : 200 €

Personne ne résidant pas dans la commune : 210 €

En cas d'inscriptions multiples dans une même famille, une réduction de 10 % sera appliquée.

Signature élève :

Fait à Beauzelle le, 18 mai 2010

La Présidente de la Commission

Culturelle & Animation

N. FRAPPIER